

Au 24 janvier 2022

Gestionnaire : R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (« RGP Investissements »)

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la Catégorie RGP secteurs mondiaux que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements, sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de titres, RGP Investissements a proposé le 14 janvier 2022 de modifier l'objectif de placement du fonds, avec effet le ou vers le 8 avril 2022, afin de permettre au fonds de déployer sa stratégie d'investissement sans être tenu d'investir la majorité de ses actifs dans des fonds négociés en bourse.

Si vous avez des questions sur l'investissement dans ce fonds, veuillez communiquer avec RGP Investissements ou parler à votre représentant. De plus amples informations sont également disponibles dans le prospectus simplifié du fonds.

Bref aperçu

Code du fonds : RGP210	Gestionnaire du fonds : RGP Investissements
Date de création de la série : 20 février 2014	Gestionnaire de portefeuille : RGP Investissements
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2021 : 77 371 938 \$	Distributions : Distributions cibles, fin de chaque mois (composées de dividendes ordinaires, dividendes sur gains en capital ou remboursement de capital); gain en capital (s'il y a lieu) 60 jours après décembre; distributions variables, lorsque requis.
Ratio des frais de gestion (RFG) : 3,06 %	Placement minimal : 5 000 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des actions mondiales par l'intermédiaire de fonds négociés en bourse de différents secteurs. Le fonds investira uniquement dans un FNB qui propose des parts indicielles.

Si le changement de l'objectif de placement du fonds est approuvé par les porteurs de titres du fonds, il est prévu que l'objectif de placement du fonds soit essentiellement le suivant :

« L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance à long terme en investissant principalement dans des titres de participation mondiaux, soit directement, soit en investissant dans des titres de fonds négociés en bourse ou d'OPC. »

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2021)

1. BMO Global Consumer	9,69 %
2. BMO Global Consumer Staples	7,86 %
3. iShares Gen-Immunology Hlth	6,20 %
4. Vanguard Info Tech ETF	5,57 %
5. Industrial Select Sect SPDR	4,85 %
6. First Trust Water ETF	4,76 %
7. iShares Cybersecurity & Tech	4,32 %
8. Vanguard Financials ETF	3,27 %
9. SPDR S&P Insurance ETF	2,89 %
10. Materials Select Sector SPDR	2,81 %

Les dix principaux placements représentent 52,22 % du fonds.

Nombre total de placements : 115

Répartition des placements (au 30 novembre 2021)

Par catégorie d'actifs (%)		Par secteurs (%)	
Actions canadiennes	11,39 %	Technologies de l'information	14,60 %
Actions américaines	71,40 %	Soins de santé	14,38 %
Actions internationales	15,23 %	Services financiers	13,90 %
Obligations canadiennes	1,84 %	Produits industriels	12,58 %
Obligations américaines	0,01 %	Consommation discrétionnaire	8,02 %
Obligations internationales	0,03 %	Matériaux	8,44 %
Liquidités	0,10 %	Consommation de base	8,46 %
		Communication	6,80 %
		Services publics	6,50 %
		Immobilier	4,34 %
		Revenus fixes	1,88 %
		Liquidités	0,10 %
		Énergie	- %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

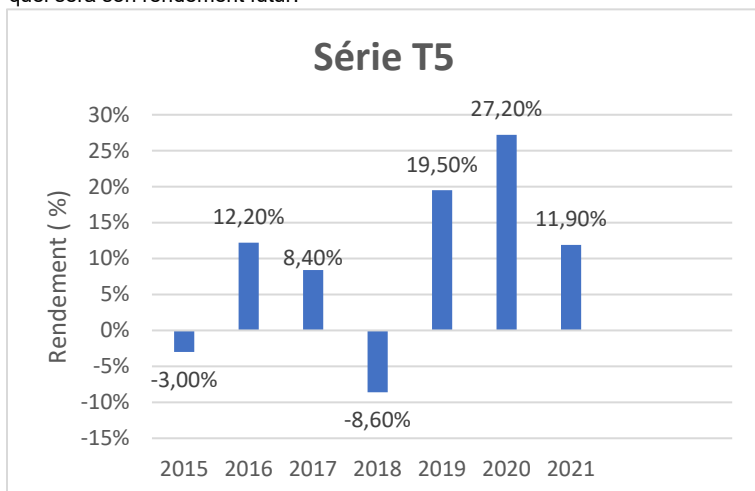
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de la série T5 du fonds au cours des sept dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série T5 du fonds chacune des sept dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant deux de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de la série T5 du fonds sur 3 mois au cours des sept dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois se terminant le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de la période
Meilleur rendement	18,9 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait/chuterait pour s'établir à 1 189,40 \$
Pire rendement	-17,1 %	31 mars 2020	Votre placement augmenterait/chuterait pour s'établir à 828,80 \$

Rendement moyen

Depuis sa création, les actions de série T5 du fonds ont généré un taux de rendement annuel composé de 8,3 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 861,79 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

- Vous cherchez une appréciation de la croissance à long terme;
- Vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter des fluctuations de la valeur marchande de votre placement);
- Vous souhaitez un fonds ayant une exposition aux marchés mondiaux;
- Les actions de cette série conviennent aux investisseurs qui recherchent une rentrée de fonds constante, composée de dividendes ordinaires, de dividendes sous forme de gains en capital ou de remboursement de capital.

Les distributions sur cette série peuvent comprendre un remboursement de capital, ce qui peut réduire la valeur de votre placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les actions du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série T5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les actions de série T5 sont offertes avec frais à l'acquisition. Cela signifie que vous pourriez payer une commission d'au plus 5 % du prix d'achat à la société du représentant lorsque vous achetez des actions de série T5.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	0 % à 5 %	0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> Des frais peuvent être chargés par la société du représentant, ceux-ci pouvant être jusqu'à 5 % du prix d'achat des actions. Le montant payable est négociable. Les frais initiaux d'acquisition sont déduits du montant investi et sont payés à la société du représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2021, les frais du fonds s'élevaient à 3,21 % de sa valeur, ce qui correspond à 32,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais fixes d'administration et des frais d'exploitation du fonds.	3,06 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,15 %
Frais du fonds	3,21 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des actions du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

RGP Investissements verse une commission de suivi à la société de votre représentant. RGP Investissements la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Le taux pour les actions de série T5 correspond à 1,0 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 10\$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Des frais d'au plus 2 % de vos actions visées pour ses services peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions de série T5 du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Services supplémentaires	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par votre courtier. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables).

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
725, boulevard Lebourgneuf, bureau 420
Québec (Québec)
G2J 0C4

Sans frais : 1 855 370-1077

www.rgpinvestissements.ca

Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.